

Avis voté en plénière du 12 novembre 2014

Tourisme et développement durable en France

Déclaration du groupe de la CGT

En 2014, 50 % de la population en France et 1 enfant sur 3 n'est pas parti en vacances, 6 retraités sur 10 n'ont pas les moyens de partir hors de leur domicile. Ces chiffres illustrent le chemin à parcourir pour rendre effectives les dispositions de la loi d'orientation du 12 juillet 1998, qui stipulent que « *l'égal accès de tous (...) aux vacances et aux loisirs constitue un objectif national* ». La CGT apprécie la référence à cette loi dans l'avis, considérant que l'action publique doit viser l'accès pour tous à des droits fondamentaux comme les vacances, les loisirs, la culture, les activités sportives.

Nous soulignons l'intérêt des recommandations ambitionnant de concilier l'essor économique lié au tourisme avec un développement équilibré de tous les territoires, la mise en valeur de la diversité de leurs richesses patrimoniales, gastronomiques, des paysages, etc. et une préservation des espaces naturels.

Il est également pertinent de mettre l'accent, au sein du parcours scolaire, sur le nécessaire développement des classes transportées (neige, mer, nature), mais la question centrale de leur financement aurait dû être approfondie afin de ne pas accroître les inégalités sociales persistantes.

Nous partageons l'intérêt de rechercher une utilisation tout au long de l'année des structures existantes ainsi que des dispositifs innovants pour leur rénovation et leur adaptation à l'accueil de tous les publics. Mais là encore, les familles doivent pouvoir disposer de moyens financiers supplémentaires.

La CGT confirme ses interrogations sur la priorité accordée au tourisme étranger ou d'affaires en écho aux conclusions des Assises du Tourisme. Si la France doit rester un pays accueillant pour les touristes étrangers, les politiques publiques ne peuvent être conduites sous ce seul prisme. La CGT rappelle à cet égard son regret que la politique en matière de tourisme relève du secrétariat d'État au Commerce extérieur lui-même rattaché au ministère des Affaires étrangères.

Enfin, nous nous félicitons d'avoir été entendus et que le rôle singulier des comités d'entreprises soit mis en exergue. De ce point de vue, nous soulignons l'intérêt de renouer avec une véritable ambition émancipatrice fondée sur une participation active des salariés pour aller vers un véritable tourisme social, à ne pas confondre avec le détournement scandaleux de l'expression « *tourisme social* » utilisée dernièrement dans un arrêt de la Cour de justice européenne visant à stigmatiser et à exclure les plus démunis ! La CGT tient aussi à appuyer l'intérêt d'associer les salariés œuvrant dans le secteur du tourisme à la réflexion sur ces évolutions en matière de formation et de reconnaissance des qualifications, de conditions de travail et d'hébergement saisonnier et d'accueil des publics.

La CGT votera l'avis dont le contenu participe à l'élaboration de politiques globales et sectorielles qui n'existent pas aujourd'hui.